République Française - Département du Calvados

Commune de COLOMBY-ANGUERNY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2017

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

www.anguerny.fr
commune membre de la
communauté de communes
Cœur de Nacre

Etaient présents :

M. Jean-Luc GUILLOUARD,
Maire ;

Mme Régine FOUQUET,
M. Philippe DORAND,
M. Jérôme BOUCHARD,
Adjoints ;

Etaient présents :

Mme Laure BRAULT,
Mme Nathalie CHARUEL,
Mme Félicia LE PREVOST,
Mme Annette MAHE,
M. Guy ALLAIS,
M. Alain LEMARINIER,
M. Samuel LEVILLAIN,
M. Thierry RANCHIN,
M. Alain YAOUANC,
Conseillers ;

Etait*(aient)* absent*(s)* excusé*(s)* :
M. PUCELLE,
pouvoir M. Bouchard
M. LE BRET,
pouvoir M. Allais
M. AUTRET,
pouvoir M. Guillouard
M. Benoist DESVENAIN,
pouvoir M. Dorand
M. Olivier GUYARD,
pouvoir M. Levillain
Mme Astrid LEGAC,
pouvoir Mme CHARUEL
M. Stéphane DAVID,
M. Jean-Louis GERARD.

Mme Nathalie CHARUEL
a été désigné(e) secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 21
Présents : 13+6 p
Votants : 19

Date de convocation :
15 sept. 2017

*Le conseil municipal étant constitué de 21 membres, le quorum est de 11. Le maire constate la présence de **17** conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.*

Avant de commencer, les conseillers étaient invités à visiter le groupe scolaire pour la rénovation et l'isolation de la partie la plus ancienne et du préau, au cours de l'été.

Dans le cadre de la journée du 73e anniversaire du débarquement, l'association « Guitare pour tous » de Luc-sur-Mer et Mme Julia Mackey, artiste professionnelle canadienne remercient l'ensemble du conseil municipal pour la subvention reçue.

Il demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, une présentation est faite au conseil municipal d'un nouvel outil pour réserver en ligne les différentes locations communales (salles, tables, etc…) par deux jeunes stagiaires (Lucas Gancel et Clément Cormier) en stage dans la société CICD (Centre Informatique Conseil et Développement) de Louvigny.

Cet outil est utilisable à partir du site internet de la commune dans l'onglet « Location de salles ». Il permettra à chacun en se connectant sur le site de pouvoir connaître les dates libres de location des salles, de pré-réserver puis de valider définitivement en passant par la mairie pour s'acquitter des arrhes. A partir du logiciel, les contrats sont imprimés puis les factures après la location avec les différentes charges.

L'ensemble des conseillers remercient les deux jeunes du travail effectué pour la commune afin de faciliter les différentes locations.

Monsieur le maire remercie M. Guy Allais, conseiller municipal qui a permis de détacher pendant un mois deux stagiaires de son entreprise pour élaborer ce logiciel qui sera d'une grande aide quand les locations des gîtes seront effectives.

Après trois mois de rodage, le logiciel sera mis en ligne à compter du 1er janvier 2018 sur le site de la commune **« www.anguerny.fr »** *onglet* **« location de salles »**

01
206

Compte rendu des délégations : finances, urbanisme, administration et déclaration(s) d'intention d'aliéner

En absence de M. Didier Autret, adjoint au suivi financier et administratif, le maire présente un compte rendu de chaque délégation depuis le 28 juin 2017.

79	*Mandats pour un montant de*	*141 044,50 €*

9 délibérations	*de 17052 à 17060 du conseil municipal du 28 juin enregistrées à la préfecture en date du 29 juin et 7 juillet 2017*

8	*Permis de construire accordé(s)*	*PC 2017 : 27,30, 31, 32, 34, 35, 36, 38*
1	*Permis de construire modificatif refusé(s)*	*PC 2017 : 25M01*
5	*Déclaration(s) préalable(s) accordée(s)*	*DP 2017–11, 12, 15, 16, 17*

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

Compte rendu sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en mairie depuis le dernier conseil municipal

La commune a reçu une DIA depuis le dernier conseil municipal, pour laquelle il n'a pas exercé le droit de préemption au nom de la commune.

➢ *12, rue Ernest Lefortier*	

02
207

Finances : Décision Modificative n°1-2017

Délibération n° 17061

Une opération de transfert de charges de fonctionnement vers des charges d'investissement (opération de régie) s'impose par une décision modificative, dûe à une provision insuffisante en début d'année à cause du coût de la main d'œuvre communale plus importante que prévue pour la rénovation des bâtiments.

Dépenses d'investissement :
Chapitre 23 - Article 2313 – Constructions en cours : - 3000 €
Chapitre 040 - article 21318 - Opération d'ordre de transfert entre section autres bâtiments publics : + 3000 €
Recettes de fonctionnement
Chapitre 75 - Article 752 – revenus des immeubles : - 3000 €
Chapitre 042 - article 722 : + 3000 €

Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents ou représentés cette décision modificative n°1-2017.

03
208

Délibération pour retenir un prestataire concernant un contrat de maintenance pour le contrôle et l'entretien des cloches pour les 3 années à venir (2018, 2019, 2020), suite à la consultation réalisée entre les communes de Basly, Bény-sur-Mer et Colomby-Anguerny.

Délibération n° 17062

Afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de nos moyens, les communes de Basly, Bény-sur-Mer et Colomby-Anguerny se sont réunies pour lancer une consultation afin d'établir un devis pour chaque commune qui nous permettra de choisir un prestataire commun.

Pour les quatre églises, le contrat sera d'une durée de 3 années (2018, 2019 et 2020) dont le cahier des charges a pour objet de réaliser une visite annuelle de contrôle, les interventions de maintenance et l'entretien général des cloches des églises :

L'entretien comprend :

les cloches : contrôle du mouton, reblocage des boulonneries, graissage et vérification des chaînes et paliers, contrôle des baudriers et de la frappe des battants, réglage des appareils de volées et de tintements, vérification des bornages, réglage de la hauteur de volée et la vérification électrique jusqu'au compteur,

les horloges : contrôle électrique et réglage de l'appareil de sonnerie

Chaque année, le prestataire produira un rapport de visite, où seront mentionnées pour chaque cloche, les réparations réalisées dans le cadre du contrat « abonnement et entretien ». Il précisera les réparations à venir (en constatant l'état des objets concernés en précisant à surveiller ou à prévoir l'année suivante). Si des travaux sont urgents ou obligatoires en fournissant un devis afin de valider avant la réalisation.

Le fournisseur fera signer le rapport et son carnet de passage au responsable de chaque commune concernée, Bény-sur-Mer, Notre-Dame, Basly, Saint-Georges et pour Colomby-Anguerny, Saint-Martin et Saint-Vigor.

Cinq entreprises ont été consultées au cours du mois de juillet, trois ont répondu. En commission, les maires des trois communes et les adjoints en charge du dossier se sont réunis le 12 septembre, afin d'étudier les offres de chaque prestataire.

Après examen de l'ensemble des offres sur les critères du prix et des références, la commission a retenu l'entreprise Bodet Campanaire pour un contrat de trois ans à compter de 2018 sur les bases retenues pour chaque commune soit :

Entreprise Bodet Campanaire	***Bény /Mer Notre-Dame***	***Basly Saint-Georges***	***Colomby-Anguerny Saint-Martin Saint-Vigor***
Coût du contrat de maintenance annuel	*150 € HT* *180 € TTC*	*150 € HT* *180 € TTC*	*225 HT* *270 € TTC*

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents ou des représentés :

- *de retenir l'entreprise Bodet Campanaire pour un contrat de 3 ans à compter de 2018 suite à la commission du 12 septembre,*
- *d'autorise son maire à signer tous les documents en rapport avec ce contrat pour la commune de Colomby-Anguerny.*

04
209

Délibération de principe sur le compte 6232 afin d'y ajouter des dépenses au titre de cadeau offert par la commune

Délibération n° 17063

Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par la commune à l'occasion par exemple d'évènements familiaux (mariage, naissance, inhumation,...), ou de carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite), n'a pas encore été déterminé précisément à ce jour.

Toutefois, compte tenu de la jurisprudence financière et conformément aux termes du décret n°2003-301 du 2 avril 2003, les comptables doivent se faire produire les délibérations exécutoires justifiant l'attribution de telles dépenses.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents ou des représentés :

- *d'inscrire la ligne « cadeau offert par la commune » au compte 6232.*
- *d'autoriser le maire à présenter des dépenses en rapport avec cette décision pour des événements communaux*

05
210

Délibération suite à la démission d'un adjoint de supprimer ou de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et mise à jour du nouveau tableau

Délibération n° 17064

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en date du 23 juin 2017 de la lettre de démission de Mme Astrid LEGAC de son poste de deuxième adjoint, démission qui a été acceptée par Monsieur le Préfet du Calvados.

Monsieur le Maire indique que suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté :

- *de supprimer le poste d'adjoint vacant en question*
- *de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- *de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant*
- *de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints en fonction qui prennent alors un rang supérieur à celui qu'ils occupent depuis le 8 février 2016.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents ou des représentés :

- *de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission*
- *de procéder à la mise à jour du tableau des adjoints à compter du 20 septembre 2017 :*

➢ ***1er adjoint***	***M. Didier AUTRET***
➢ ***2e adjoint***	***M. Benoit DESVENAIN***
➢ ***3e adjoint***	***Mme Régine FOUQUET***
➢ ***4e adjoint***	***M. Philippe DORAND***
➢ ***5e adjoint***	***M. Jérôme BOUCHARD***

06
211

Délibération pour supprimer et créer un poste permanent d'adjoint administratif principal 2e classe de 18/35eme assurant les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1er janvier 2018

Lors de sa séance du 12 septembre 2017, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion (CT), n'a pas instruit le dossier prévu concernant la modification du poste de secrétaire de mairie actuel. La prochain Comité Technique est prévu le 12 octobre 2017 et la Commission administrative paritaire le 7 novembre 2017.

Le conseil municipal décide de surseoir cette délibération au prochain conseil municipal.

07
212

Intercommunalité « Cœur de Nacre » :

Principaux points du bureau communautaire du 6 septembre :

La communauté de communes va participer au fonctionnement du (CLIC) centre local d'information et de coordination sur la circonscription d'action sociale de Caen Ouest à Douvres-la-Délivrande, que le conseil départemental va créer à partir du 1er janvier 2018. Le soutien financier sera de 50% du coût du poste de coordinateur correspondant à 12 239€.

La communauté de communes souhaite acquérir un véhicule électrique Renault Kangoo ZE 5 places d'un montant de 14 051€ HT et la location de la batterie sera de 67,32 € HT par mois sur 48 mois.

La campagne de lavage des colonnes de tri débutera lundi 25 septembre pour une durée d'une semaine. Les colonnes seront donc enlevées et remises en place dans la journée.

08
213

Informations diverses :

➢ ***Contentieux : requête d'appel :*** *suite au courrier reçu le 22 juillet 2017 par la Cour administrative d'appel de Nantes, le maire informe les conseillers qu'il a pris contact avec un avocat afin de défendre les intérêts de la commune, comme le lui permet la délibération du 7 janvier 2016, n° 16-012. Afin de donner les moyens à l'avocat de préparer un mémoire en défense dont l'objet de la demande est d'annuler le jugement n°1401177-3 en date du 11 mai 2017 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté la requête à l'encontre de la délibération n°1/2014 en date du 22 janvier 2014 par laquelle le conseil municipal de Colomby-sur-Thaon a approuvé le PLU de la commune et de la délibération en date du 26 mars 2014 du rejet de recours gracieux dirigé à l'encontre de cette délibération.*

➢ ***Eclairage public :*** *le remplacement des 21 foyers lumineux de type boule équipés de source SHP de 90W dans les rues suivantes « les Sorbiers, les Marronniers et la Pierre Blanche » est prévu au cours du mois de novembre sauf 3 foyers hors service ont été remplacés ce mois-ci : points 3-11, 12 et 13 (dans la Pierre-Blanche)*

Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 17 875 €.

➢ ***ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie)*** *: Les bulletins de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :*

Date du prélèvement	*Lieu du prélèvement*	*Date affichage en mairies*
24 juillet	*Cuisine salle des fêtes de Villons les Buissons*	*31 juillet 2017*
21 août	*Cuisine salle polyvalente à Colomby-Anguerny*	*30 août 2017*

Vous pouvez consulter les résultats sur le site internet de la commune ou du

gouvernement : http://orobnat.sante.gouv.fr

- ***Sivos Abc : point sur la rentrée scolaire 2017-2018***

Le retour à la semaine à quatre jours a été validé par le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) le 7 juillet 2017.

Depuis la rentrée du 4 septembre : 196 élèves inscrits pour une répartition de 61 élèves en maternelle à Basly (3 classes), 82 à Colomby-Anguerny pour 3 classes et 53 à Anisy pour 2 classes – Les 3 enseignants sur la commune CP, Mme Sophie Jahouel, directrice des primaires, en CE1, Mme Corinne Blaisot et en CE2, Mme Sophie Gibon – La semaine se déroule sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il n'y a plus d'Activités Périscolaires.

Points sur le Comité Syndical du 20 juin 2016 : deux agents ont quitté le SIVOS fin août 2016 pour Colomby-Anguerny, une fin de contrat et Anisy pour un départ en retraite.

Vacances de la Toussaint	*du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre*
Vacances de Noël	*du 23 décembre au lundi 8 janvier*
Vacances d'hiver	*du samedi 24 février au lundi 12 mars*
Vacances de printemps	*du samedi 21 avril au lundi 7 mai*
Vacances d'été	*à partir du samedi 7 juillet*

- ***Suppression du CCAS : demande de la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados***

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Après un débat, le conseil municipal à une grande majorité n'est pas favorable à la dissolution du CCAS communal

- ***Bulletin municipal n° 3 : le Colomgernynois**, un point est fait sur le contenu du bulletin qui devrait sortir pour fin novembre.*
- ***Dossier inondation des bassins versant de la mare d'Anguerny et de la mare du nouveau monde :** dossier d'autorisation environnementale unique et déclaration d'intérêt général concernant le projet d'aménagement des bassins versants d'Anguerny, porté par la Communauté de communes Cœur de Nacre sera déposé le 21 septembre 2017 pour un délai de 10 mois environ.*
- ***Projet logements collectifs :** la société Partélios prévoit un dépôt du permis de construire de 11 ou 13 logements en 2 blocs pour le mois d'octobre 2017 dans le lotissement des deux villages.*
- ***Réseaux de distribution gaz :** la société Primagaz gérante du réseau gaz a réalisé mi-septembre la visite annuelle de surveillance des canalisations, bouches et le point de stockage.*
- ***Investissement locatif** : la préfecture a donné un avis défavorable suite à la demande faite par délibération du 25 novembre 2016 d'obtenir par dérogation au titre du dispositif d'investissement locatif (article 199 novovicies du CGI – code général des impôts). La commune ne rentre pas dans les conditions de l'article 68 de la loi de finances pour 2017.*

- ***Points sur les travaux dans la commune :***

1. *Rénovation école : fin juin, la maçonnerie est terminée, début juillet, les menuiseries sont posées, puis le couvreur, a laissé la place à l'entreprise d'isolation. Le chantier sera fini à la fin du mois de septembre.*
2. *Terrain multi-activités et préau jeunes : la reprise du fond de forme des deux plateformes et l'évacuation des matériaux par l'entreprise Letellier s'est réalisée courant juillet puis la pose de l'enrobé a eu lieu début septembre. Le nouveau planning est le suivant pour la réalisation des Fondations en béton en sous-traitance de 3R FACTORY par l'entreprise COLLET (1 semaine + 3 semaines de séchage soit au total le mois d'octobre et la pose de la structure du multi-activités est programmée début novembre.*
3. *Pour le préau, l'entreprise prévoit la pose de la structure au début du mois*

	d'octobre. *4. Bâtiment des communs pièces 2 et 3 : une grande partie des circuits électriques est réalisée, une entreprise de plaquiste ALM d'Anisy va intervenir pour terminer l'isolation du plafond et des murs avec la création d'un sanitaire, ensuite le plombier pourra intervenir avant la livraison du béton pour la dalle.* *5. Plafond et isolation de la grange du Colombier, travaux à la fin du mois de septembre.* ***Calendrier :*** ➢ *26 sept. : conseil communautaire à Douvres-la-Délivrande à 20h 30* ➢ *30 sept. : Collecte Don du sang à Basly – Salle de motricité – école maternelle de 9h à 12h.* ➢ *15 oct.: Randonnée pédestre à Saint-Martin de Boscherville - contact Jacques Besnard 06 60 37 54 51.* ➢ *24 oct.: collecte des encombrants en porte-à-porte* ➢ *11 nov.: cérémonie conjointe avec Anisy pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 au monument aux morts dans le cimetière d'Anisy* ➢ *10 déc.: arbre de Noël des enfants de la commune* ➢ *28 janv. 2018 : repas des Aînés* ***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15.***